



La Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail, et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

Pôle Travail

**AVIS DE MODIFICATION N°3 DE LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE  
DE NOUVELLE AQUITAINE POUR LE MANDAT 2017-2021**

**Articles L. 23-112-5 et R. 23-112-14 du code du travail**

Vu l'arrêté du ministre du travail du 1<sup>er</sup> juin 2017 portant attribution des sièges de membres de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'avis de publication R75-2017-06-26-002 du 26 juin 2017 de la composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Nouvelle-Aquitaine pour le mandat 2017-2021 au recueil n° R75-2017-084 du 29 juin 2017 des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la désignation effectuée par l'organisation syndicale de salariés CGT Nouvelle-Aquitaine à laquelle quatre sièges ont été attribués ;

La composition de la commission paritaire régionale interprofessionnelle de la région Nouvelle-Aquitaine est modifiée comme suit :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale éventuelle
<b>Désignation</b>			
salarié	<b>Mme CAMPION Sylvie</b>	Dessinatrice métreur	CGT

A compter de la présente publication, la désignation effectuée par l'organisation syndicale de salariés peut être contestée dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance de Bordeaux.

Le présent avis modificatif est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, et il est également mentionné sur le site internet de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail, et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 8 novembre 2018

Pour la directrice régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi,  
Le directeur régional adjoint,  
Chef du pôle travail,

Philippe LE FUR